



RISQUE D'EXPLUCTION D'UN LOCATAIRE

Par **MOURENGAIL**, le **18/09/2015** à **12:49**

Bonjour,
Locataire dans un appartement, j'ai donné congé pour le 17/09/15 au propriétaire cela par lettre simple avec remise de cette dernière en main propre.

Cependant, le nouvel appartement dans lequel je devais aménager n'est plus disponible.

D'autre part, je n'ai pas réglé mon loyer du mois de septembre 2015, (250 Euros) L'autre partie 250 Euros est réglé directement par la caf au propriétaire.

Sans travail et problème de santé, je suis au RSA je ne sais que faire....

Merci de m'aider